



# Le projet régional de santé Bourgogne-Franche-Comté...

## les enjeux clés



# ÉDITO

## Objectif 2028 : un Projet Régional de Santé pour transformer notre système de santé

L'organisation de notre système de santé doit répondre à 5 défis majeurs : le vieillissement de la population, l'augmentation des maladies chroniques, les besoins de prise en charge des problématiques de santé mentale, l'évolution de la démographie des professionnels de santé (la présence médicale dans tous les territoires) et l'impact des questions environnementales sur la santé.

L'ambition de notre Projet Régional de santé (PRS), qui sera mis en œuvre sur la période 2018 - 2028, est de conduire notre système de santé à amorcer un certain nombre de « virages » qui permettront de répondre à ces problématiques :

- Faire le choix résolu de la prévention, en agissant tôt et fortement sur tout ce qui a une influence sur notre santé ;
- Permettre aux patients de rester moins longtemps dans les établissements de santé et médico-sociaux, en améliorant l'organisation de leur prise en charge par des soins et un accompagnement de proximité ;
- Favoriser l'autonomie des personnes âgées et handicapées et leur insertion dans la vie courante en instaurant les conditions nécessaires à leur inclusion dans la société et en proposant des réponses souples et adaptées respectant leur choix de vie ;
- S'inscrire dans la « révolution numérique » en tirant parti des potentiels des nouvelles technologies au service de la prise en charge des patients.

Ainsi tracé, cet « itinéraire » au cœur de notre système de santé constitue notre feuille de route pour les années à venir, au service des usagers de notre région. Dans un souci de transparence et d'efficacité, il a été élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs du champ de la santé, des représentants des usagers, en articulation avec les autres politiques publiques, et a fait l'objet d'une vaste consultation avant publication.

**Pierre PRIBILE**  
Directeur général  
de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté



# FAIRE LE CHOIX DE LA PRÉVENTION

**C'est bien connu : mieux vaut prévenir que guérir ! Notre PRS affiche le caractère central de la prévention dans toutes les actions qui visent à améliorer la santé : il convient d'agir tôt et fortement sur tout ce qui a une influence négative sur notre santé (alimentation inadéquate, activité physique insuffisante, pollution de l'air, tabagisme, alcoolisme...) et d'encourager les bonnes pratiques et les changements de comportements qui peuvent nous permettre d'éviter un certain nombre de maladies chroniques (diabète, maladies cardio-vasculaires, cancer...) et de vieillir en bonne santé.**

Notre région enregistre tous les ans 5000 décès prématurés dont près d'un tiers seraient évitables par la modification des comportements individuels. En cause notamment : le tabagisme, la consommation d'alcool, la sédentarité, une alimentation trop riche, la pollution de l'air...

Le PRS encourage le développement des environnements et pratiques favorables à la santé tout au long de la vie et dans tous les milieux de vie – école, vie professionnelle... il s'agit de permettre à chacun d'acquérir les connaissances et les bonnes pratiques utiles pour préserver sa santé. À titre d'exemple : promotion de l'activité physique et d'une alimentation saine et équilibrée, dépistage du cancer, repérage des troubles du langage chez les enfants, bilans bucco dentaires dans les établissements d'accueil des personnes âgées et handicapées, éducation thérapeutique des patients atteints de maladies chroniques comme le diabète ou l'hypertension....

Agir sur les déterminants environnementaux : la politique santé environnement, qui vise à offrir à chacun un environnement sain et favorable à sa santé, est partie intégrante du PRS. De nombreuses actions visent à réduire les inégalités de santé sur notre territoire dans les domaines suivants : l'eau dans son environnement et au robinet, habitats et environnement, qualité de l'air extérieur et santé, cadre de vie et urbanisme favorable à la santé, dynamiques territoriales.

Enfin, un nouveau levier permettra de diffuser la prévention et la promotion en santé : avec l'instauration d'un service sanitaire pour tous les étudiants en santé dès la rentrée 2018, ce sont 2 000 futurs médecins, sages-femmes, infirmiers, pharmaciens... qui participeront chaque année à des missions de prévention.



# FACILITER L'AUTONOMIE ET L'INCLUSION DES PERSONNES ÂGÉES ET DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LA SOCIÉTÉ

Dans ce domaine, les réorganisations ambitieuses qui se profilent sont le signe d'un véritable changement culturel. Rendre notre société plus accueillante pour les personnes fragilisées du fait de l'âge ou en raison d'un handicap, voilà l'enjeu !

Les orientations du PRS dans son volet médico-social visent à favoriser l'autonomie des personnes handicapées, dans le respect de leur choix de vie, en mobilisant plusieurs leviers : l'inclusion scolaire en milieu ordinaire (par exemple pour les enfants autistes), l'insertion sociale (par exemple l'accès à un logement adapté matériellement, ou bénéficiant d'un accompagnement par des équipes d'éducateurs et de soignants), l'insertion professionnelle en milieu ordinaire également.

Maintenir une qualité de vie en bonne santé le plus longtemps possible, cela implique aussi de retarder la perte d'autonomie et de prévenir la dépendance des personnes âgées par un repérage précoce avec les médecins généralistes, les acteurs de santé et les travailleurs sociaux et médico-sociaux. Des modes de prise en charge diversifiés seront proposés en fonction des situations et l'offre de services sera développée pour respecter le choix de vie des aidants et des aidés.

Pour proposer une alternative à l'accueil dans des établissements spécialisés, l'offre de services à domicile sera réorganisée pour permettre une meilleure prise en compte des besoins et une meilleure couverture du territoire, coordonnée avec l'ensemble des acteurs locaux.

56 500 personnes âgées et

handicapées bénéficient

d'un service d'aide

à domicile dans la région



# AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS DANS LES TERRITOIRES FRAGILES

Parmi les préoccupations majeures des habitants de notre région figure celle de l'accès aux soins. La Bourgogne-Franche-Comté connaît en effet une situation préoccupante en matière de présence médicale dans certains de ses territoires. Une série d'actions inscrites au PRS sont destinées à renforcer l'accès territorial aux soins, en encourageant et soutenant l'exercice médical en zone rurale.

- Les stages en cabinets « de ville », dans des maisons ou centres de santé, seront développés, en particulier dans les territoires ruraux, car ils permettent de sensibiliser les étudiants à l'installation en libéral, grâce à une meilleure connaissance des territoires et des professionnels qui y exercent.
- Quelles qu'en soient les modalités (maisons de santé pluri professionnelles -déjà une centaine dans notre région !-, centres de santé...), les projets d'exercice coordonné seront encouragés car ils sont plus attractifs pour les jeunes professionnels et facilitent la collaboration des professionnels de santé dans l'intérêt des patients.
- Notre région est particulièrement mobilisée sur la télémédecine : à ce jour, plus de 150 structures sont équipées. La stratégie de déploiement permettra d'équiper 150 nouveaux sites sur 3 ans : maisons de santé et groupements de professionnels de santé, EHPAD, structures pour personnes handicapées, sur des spécialités variées : dermatologie, cardiologie, gériatrie, pneumologie, gynécologie... L'objectif est clair : abolir les distances, faciliter l'accès aux soins et éviter les déplacements inutiles.
- La présence médicale et soignante dans les territoires pourra prendre des formes diverses : consultations exercées par des médecins remplaçants, adjoints, en cumul emploi-retraite, ou exerçant conjointement en cabinet et à l'hôpital... et pour libérer du temps médical, certains actes médicaux seront réalisés par d'autres professionnels de santé (orthoptistes pour les bilans visuels, infirmières pour le suivi des patients diabétiques, etc...).

100 maisons de santé

pluri professionnelles en

Bourgogne-Franche-Comté



# RÉORGANISER L'ACCÈS AUX SOINS URGENTS

Autre enjeu de taille pour les habitants de Bourgogne-Franche-Comté : l'accès aux soins urgents, dans un territoire vaste et marqué par le manque de médecins urgentistes. L'organisation prévue dans le PRS est soucieuse de préserver les ressources humaines d'urgentistes dont dispose la région et vise à améliorer la qualité des soins urgents dans le respect des impératifs d'accessibilité.

Parce que les urgences vitales (infarctus, AVC ou accident de la route...) doivent être prises en charge sans délai, le maillage des services mobiles d'urgence et de réanimation (SMUR) doit permettre une prise en charge médicale en moins de 30 minutes. Des solutions alternatives sont développées pour certains secteurs de la région encore trop éloignés d'un SMUR (Morvan et plateau de Maiche-Morteau) avec l'appui de médecins de ville correspondants du SAMU et de médecins pompiers.

Certaines structures d'urgences enregistrent une faible activité. Des réorganisations simples doivent permettre d'en optimiser le fonctionnement et de conserver ces services, soit en assurant l'accueil aux urgences en journée, soit en conservant un accueil H24 avec un seul urgentiste pour permettre au second d'intervenir sur d'autres sites. Ces organisations seront mises en place dans le cadre d'un dialogue avec l'ensemble des acteurs, notamment les sapeurs-pompiers et les ambulanciers, dans les territoires, avec l'objectif de créer des équipes territoriales d'urgentistes pour garantir à tous un accès aux urgences et des soins de qualité.

Les centres de réception et de régulation des appels d'urgence (centres 15) seront renforcés et réorganisés. Objectifs : améliorer la qualité de la régulation médicale des appels et libérer du temps médical dans les territoires qui en manquent le plus au profit des services d'urgence et des SMUR.

Les interventions des transports hélicoptérés seront intensifiées pour réduire le temps d'accès au patient et le temps de transport de celui-ci vers le lieu le plus adapté, et limiter le temps d'intervention des équipes mobiles des SMUR et augmenter ainsi leur disponibilité sur le terrain.

Enfin, parce que les urgences hospitalières sont bien souvent saturées, des réponses alternatives seront développées par la médecine de ville pour permettre aux patients d'accéder à des consultations non programmées en ville.

805 000 passages

aux urgences

dans notre région

chaque année



# AMÉLIORER LA PRISE EN CHARGE DE LA SANTÉ MENTALE

**On estime que 25 % de la population sera un jour confrontée à des problèmes de santé mentale. L'enjeu de la prévention des troubles psychiques est donc central, de même qu'il est important de permettre aux personnes concernées de mieux vivre avec leurs troubles, quel que soit leur contexte de vie.**

Il s'agit de garantir aux personnes leur place dans la société ainsi que leur citoyenneté malgré la pathologie ou le handicap et de lutter contre les préjugés et la stigmatisation. Il convient enfin de permettre à toute personne concernée par un trouble psychique, aux différents âges de sa vie, d'accéder à la prévention, aux soins et aux accompagnements sociaux et médico-sociaux, de façon adaptée à ses besoins et à ceux de ses aidants, avec la nécessité d'améliorer l'accès au logement, à la vie professionnelle et plus largement aux droits. Ainsi appréhendée, la santé mentale s'inscrit dans une logique d'accompagnement « hors les murs », c'est-à-dire en milieu ordinaire, en associant l'ensemble des acteurs concernés, au premier rang desquels les patients et leurs familles.

Parmi les actions prévues : améliorer le repérage précoce de la souffrance psychique et des troubles mentaux, créer un centre ressource régional en psychiatrie de la personne âgée, organiser la prise en charge spécifique des urgences psychiatriques en facilitant l'accès aux centres médico-psychologiques, notamment, et en mettant en place des consultations de suivi, réduire la mortalité par suicide par un repérage précoce et la prévention de la récurrence, apporter des réponses adaptées aux demandes en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent sur l'ensemble du territoire régional avec l'identification d'une unité ressource en psychiatrie périnatale, favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de maladie ou de handicap psychique par la création d'un centre référent de réhabilitation psychosociale et de remédiation cognitive ...



# E-SANTÉ : TIRER PLEINEMENT PARTI DES USAGES DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ

La révolution numérique est à l'œuvre dans la santé également ! La télémédecine va faciliter l'accès aux soins de qualité de chacun en tout point de notre région. Elle permettra dans certains cas, le diagnostic et le soin à distance du patient sans lui imposer les transports d'un service à un autre, favorisera le travail en équipe des professionnels de santé et les avis partagés (consultations d'experts par exemple). En parallèle, le dossier médical partagé et le dossier numérique de coordination (appelé eTICSS) favoriseront la circulation des données de santé tout en respectant les impératifs de sécurité, de consentement et de confidentialité. Par ailleurs, des objets connectés et l'utilisation de smartphones permettront d'assurer un suivi médical continu. L'utilisateur pourra ainsi gagner en autonomie dans la prise en charge de sa maladie quel que soit son lieu de résidence.

La e-santé est un facteur majeur d'égalité d'accès aux soins sur le territoire, facilité par la télémédecine et les dispositifs de télé surveillance. Le numérique favorise également la coopération et la coordination des acteurs de santé, la continuité des soins grâce notamment au développement de la « médecine connectée », en tout point du territoire.

La e-santé permet également de répondre à l'aspiration des patients de prendre une part plus active dans leur prise en charge.

Des outils et des services permettant un contact et un suivi plus réguliers avec un professionnel de santé dans le cas de pathologie chronique seront mis en place.

Parallèlement, le dossier de coordination numérique se déploiera sur l'ensemble du territoire ainsi que la plateforme d'appui aux professionnels de santé.

150 nouveaux sites

de télémédecine en

maisons de santé et

en établissements

médico-sociaux d'ici 2020,

en plus des 150 sites

déjà existants.



# POUR EN SAVOIR PLUS

À disposition sur le site internet de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté :

- Les différents volets du PRS.
- Les arrêtés relatifs au PRS.
- Les dossiers de presse.

<https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/prs-2018-2028-0>







**Projet Régional de Santé**  
**BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ**  
**juillet 2018 - juin 2028**



les  
enjeux  
clés

Agence régionale de santé  
de Bourgogne-Franche-Comté  
2, place des savoirs – 21035 Dijon

[www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr](http://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr)



la santé pour territoire